

Déclaration liminaire CTPD du 20 mai 2010

Monsieur le Président,

Dans le cadre de ce Comité Technique paritaire vous nous proposez d'examiner le **Document Unique d'évaluation des Risques Professionnels** accompagnés de son programme annuel de prévention.

FO DGFIP regrette l'élaboration tardive de ce document qui constitue un outil important d'expression des agents sur leurs conditions de travail. Toutefois, si le document unique doit permettre de définir les priorités pour une meilleure sécurité au travail, **les cahiers d'hygiène et de sécurité** constituent le premier support des revendications liées aux dangers de l'environnement de travail.

Nous revendiquons par conséquent la dématérialisation de ces cahiers, et le maintien en parallèle de la version papier disponible et visible des agents. Nous revendiquons également une procédure d'alerte en cas de danger grave et imminent prévu par le décret de 1982.

La consultation des agents a mis en lumière les **risques physiques et matériels** ainsi que **les risques psychosociaux** auxquels ils sont confrontés. Vous proposez un plan d'action pour les premiers, **quant aux seconds, votre réponse est inadaptée.**

En effet, pour combattre la souffrance des agents au travail et surtout l'éradiquer, il faut mettre en place une politique qui s'attaque aux causes profondes du malaise des agents et ne pas se contenter d'en traiter les effets. Pour **FO DGFIP**, le recrutement de personnel médico-sociaux en guise de palliatif, comme l'a indiqué M. PARINI à Rennes le 9 février dernier, n'est pas une solution satisfaisante.

En effet, les agents subissent les conséquences des réductions dogmatiques et drastiques des effectifs, mais aussi des restructurations permanentes ainsi qu'une pression insoutenable au travers du pilotage aux indicateurs de performance.

Le foyer de la maladie est là, connu de tous mais ignoré sciemment de nos responsables !

Dans le cadre de la future Direction des Finances Publiques du Finistère, nous aurions souhaité avoir plus d'information sur le rôle de **l'ACMO**, sur sa doctrine d'emploi car il doit disposer du temps nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

Dans sa présentation ce document est peu lisible. Nous aurions préféré avoir également une extraction par risque d'une part et par service d'autre part :

- Cerner chaque risque pour mieux le résoudre.
- Afficher par service pour être lisible par tous les agents.

En conclusion, pour FO DGFIP ce document est perfectible, mais nous rappelons que l'amélioration des conditions de travail des agents passe d'abord par des effectifs suffisants et un environnement de travail adapté.

Dans ce cadre, et à titre d'action concrète, nous souhaitons aborder le sujet des installations temporaires de Ty Nay en question diverse.